

RF  
Prades

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/02/2024  
066-246600415-AU\_003\_2024-AU



**MARCHE N° 24.005**

**PROCEDURE ADAPTEE**

**ACQUISITION DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE  
(CAV) AERIENNES ET PIECES DETACHEES**

LOT 1

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT**  
Siège social et adresse postale - 1 rue Michel Blanc - BP 5 - 66130 ILLE SUR TET  
TEL : 04.68.57.86.85 - FAX : 04.68.92.80.70 - E-MAIL : [accueil@roussillon-conflent.fr](mailto:accueil@roussillon-conflent.fr)

Le présent marché est conclu entre :

Prades

- D'une part :

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/02/2024  
La Communauté de Communes Roussillon Conflent,

06 24 66 99 41 - AU 003 2024 - AU  
Domicile 1 rue Michel Blanc, BP 5, 66130 Ille/Têt,

Représentée par son Président, Monsieur Marc BIANCHINI,

Par délégation du Conseil Communautaire (délibération en date du 4 octobre 2023),

Ci-après dénommée « le pouvoir adjudicateur » ou « la collectivité »,

- Et d'autre part, (2)

1<sup>er</sup> cas

Prestataire unique

Je soussigné,

### Prestataire unique

Nom et prénom : Latifa GAHBICHE, Directrice Générale

Agissant en mon nom personnel ou  
sous le nom de :

Domicilié à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

SULO France SAS

Au capital de : 10 391 700 €

Ayant son siège à : Immeuble Perspective Défense – Bât A – 1 rue du Débarcadère – 92700 COLOMBES

Etablissement exécutant la prestation : SULO France SAS - Régionale SUD – 17 Chemin des

Pierres – 31150 BRUGUIERES – Tél : 05 34 40 98 89 – Fax : 05 34 40 98 88

Mail : secretariat-droccitanie@sulo.com

Mail

[Celluleao.env@sulo.com](mailto:Celluleao.env@sulo.com)

Tél.

05.34.40.98.89

Numéro SIRET

778 151 944 01229

Code APE

2222 Z

après avoir :

- pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de consultation et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit conformément à l'article R 2143-3 du Code de la Commande Publique :
  - 1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
  - 2° Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

**je m'engage** sans réserve à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2<sup>ème</sup> cas **Contrôle de légalité**

Date de réception de l'AR: 16/02/2024

066\_246600415-AU\_003\_2024-AU

**Groupement solidaire de prestataires**  
**OU**

**Groupement conjoint de prestataires avec mandataire solidaire**

**Nous soussignés,**

#### Mandataire

Nom et prénom :

**Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :**

Domicilié à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

**Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)**

Au capital de :

Ayant son siège à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

#### Cotraitant 1

Nom et prénom :

**Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :**

Domicilié à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

**Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)**

Au capital de :

Ayant son siège à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

RF

Prades

Cotraitant 2

Nom et prénom :

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/02/2024

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

après avoir :

- pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de consultation et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit conformément à l'article R 2143-3 du Code de la Commande Publique :
  - 1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
  - 2° Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

**nous engageons** sans réserve, en tant que **cotraitants groupés solidaires**, représentés par :

....., le mandataire du groupement solidaire, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

**OU**

**nous engageons** sans réserve, en tant que **cotraitants groupés conjoints avec mandataire solidaire**, représentés par :....., le mandataire du groupement conjoint avec mandataire solidaire, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

**Article 1.1 – Procédure de passation du marché**

Le présent marché est passé suivant la procédure adaptée avec possibilité de négociation en application des dispositions des articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4, R2131-12 2° (+ 90 000 € HT), R2152-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

**Article 1.2 – Nature du marché**

Il s'agit d'un marché de fournitures à prix unitaire.

**Article 1.3 – Pièces contractuelles du marché**

La liste ci-après énumère par ordre de priorité décroissante les pièces contractuelles constituant le marché :

- Pièce n°1 : le présent document appelé Cahier des Clauses Particulières (en abrégé dans la suite CCP) formant acte d'engagement et cahier des clauses administratives et techniques particulières.
- Pièce n°2 : le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG-FCS) applicable au marché de fournitures courantes et de prestations de services dans sa version issue de l'arrêté du 30 mars 2021. La pièce n° 2 est éditée et n'est pas jointe au marché, elle est cependant censée être connue du fournisseur. Ce document peut être consulté sur le site internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi à l'adresse suivante : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr).

**Article 1.4 – Définition – Représentants de l'administration**

Collectivité contractante : COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

Personne responsable du marché : LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

Assemblée délibérante : LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

Comptable chargé des paiements : LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le présent marché a pour objet la fourniture de Colonnes d'Apport Volontaire (CAV) aériennes pour les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), Emballages Ménagers Recyclables (EMR), les cartons et le verre, ainsi que la fourniture des pièces détachées de rechange pour les différents matériels cités par avant.

### **Article 2.2 – Décomposition des lots**

Ce marché se compose de deux lots :

LOT 1 : CAV dits « plastiques » ; coque ou faces en matériaux plastique

LOT 2 : CAV dits « métalliques » ; structure et faces en métal

### **Article 2.3 – Descriptif technique**

Le prestataire assurera la fourniture et la livraison de conteneurs d'apport volontaire d'un volume utile proche de 4 m<sup>3</sup> satisfaisant aux tests de conformités des normes européennes en vigueur, norme NF EN 13071-1 ou norme équivalente (le candidat fournira l'ensemble de la documentation en rapport avec la normalisation de ses produits ou les normes équivalentes : les documents seront en langue française).

La normalisation vise à garantir :

- La résistance aux chocs :
  - provoqués par la chute d'objets jetés à l'intérieur du conteneur ;
  - provoqués sur les parois et les angles du conteneur par les manutentions de collecte des déchets ;
- L'endurance et la résistance :
  - au levage à des charges trois fois supérieures à la charge utile ;
  - à la remise brutale du conteneur au sol ;
  - des systèmes de verrouillage et de vidage.
- La stabilité du conteneur sur un plan incliné à vide et en charge ;
- La résistance aux agents atmosphériques :
  - tenue à la corrosion des pièces métalliques ;
  - résistance et tenue aux intempéries (pluie, gel et UV).
- Emission de bruit contrôlée pour les conteneurs à verre insonorisé.

#### **1. Matériaux constitutifs**

Les matériaux constitutifs des conteneurs devront présenter des garanties de sécurité d'utilisation pour les usagers, de manipulation en toute sécurité pour les collecteurs, de résistance aux intempéries et à l'épreuve du temps (résistance au choc, au gel, aux ultraviolets,...). Les solidités de l'armature et de la coque seront suffisantes pour faire face aux manipulations du collecteur, à l'utilisation courante des usagers, aux campagnes de lavage (nettoyage haute pression/eau chaude) et aux actions de vandalismes légères (graffitis, affichage non autorisé, ...).

Le mécanisme d'ouverture de la trappe de vidage devra être en acier galvanisé à chaud, ceci afin de garantir une parfaite résistance à la corrosion et aux efforts mécaniques lors des manipulations par le collecteur.

L'utilisation d'une part de matière recyclée est admise. Ses qualités, provenances et proportions doivent être indiquées

L'armature et la cuve devront être facilement réparables (par exemple, un incident de collecte impactant la cuve pourra être réparé sans engendrer le remplacement du conteneur).

Le prestataire fournira dans son offre la notice de fin de vie des modèles qu'il proposera.

## 2. Systèmes de préhension

Le système de préhension se fera par système simple crochet avec palpeur. Il devra être dimensionné de manière à supporter l'ensemble des sollicitations suivantes :

- Coup de bélier dû à l'inertie des actions de levage et manipulation
- Poids propre de l'élément,
- Poids de la cuve et dispositif d'insonorisation,
- Poids des déchets les plus lourds avec un stockage maximum.

Le dispositif de préhension sera disposé de manière à éviter tout basculement ou balancement préjudiciable à la sécurité de son environnement sur le domaine public.

Toutes les pièces métalliques seront traitées contre la corrosion par galvanisation à chaud.

## 3. Systèmes de vidage

Le système de vidage est laissé à l'initiative du fabricant mais sera cependant classique par gravité et simple d'utilisation. Il devra être explicité dans l'offre.

Le dispositif de vidage comporte un verrouillage automatique et fonctionnel. Il ne présente aucun angle ou saillie susceptible de provoquer des accidents.

Le cadre de la trappe de vidage ne doit pas subir de déformations et doit être dimensionné en fonction du poids de la structure complète, du poids des déchets lorsque le conteneur est rempli au maximum, des efforts et forces mécaniques dus à l'ouverture et à la fermeture de la trappe.

Les systèmes d'ouverture ou de fermeture des trappes ne pourront pas être actionnés par les usagers ou les personnes non autorisées autres que le collecteur.

## 4. Opercules

Les opercules devront satisfaire les conditions de sécurité d'utilisation par les particuliers. Elles seront facilement accessibles et devront permettre le passage des déchets ménagers selon leur type.

Les opercules seront munis d'un dispositif de fermeture permettant de limiter toute pénétration d'eau météorique et toute intrusion d'insectes volants.

Il est prévu au minimum un opercule sur 2 faces du conteneur.

En option, les conteneurs pour les EMR et le verre pourront être dotés, au minimum sur une face d'orifices adaptés pour les personnes à mobilité réduite (PMR), les personnes âgées et les enfants, leur permettant ainsi l'utilisation des conteneurs.

Le remplissage du conteneur au-dessus de l'orifice adapté ne devra pas empêcher l'utilisation de ce dernier. Ainsi, le prestataire précisera comment sont inclus les orifices dans la structure du conteneur, son impact éventuel sur ses capacités de stockage et les dispositions prises pour une utilisation quel que soit le volume de remplissage.

Date de réception de l'AR: 16/02/2024

066-246600415-AU-003-2024-AU

5. Classement au feu

Le candidat précisera, dans son mémoire technique, le classement au feu de ses produits.

## **6. Personnalisation**

La collectivité souhaite pouvoir en option personnaliser les 4 faces des conteneurs par des messages de communication. Les fichiers seront fournis par la collectivité.

Le titulaire devra également prévoir une plaque permettant l'identification du conteneur.

## **7. Option : Insonorisation**

En option, le prestataire indiquera la plus-value pour la mise en place d'un système d'insonorisation par conteneur. Il précisera, en outre, dans son mémoire technique la valeur en dB(A) du niveau de bruit émis par la chute du verre à l'intérieur des conteneurs proposés et fournira les attestations correspondantes.

Le type d'insonorisation est laissé à l'initiative du titulaire, elle peut être obtenue par collage d'une mousse de polyéthylène ou par tout autre procédé. Le ou le(s) procédés d'insonorisation doivent résister à l'abrasion du verre et aux forces exercées par celles-ci et garantir le volume utile du conteneur.

Le choix de l'isolant phonique doit être pertinent en termes d'épaisseur, de positionnement à l'intérieur du conteneur et être efficace de manière durable.

Le système d'insonorisation fait partie intégrante de la garantie du conteneur. Tout défaut de performance dans le temps fera l'objet d'un recours en garantie.

## **Article 2.4 – Pièces détachées**

Le fournisseur annexera à son offre les prix unitaires de toutes les pièces détachées qu'il jugera utile dans le cadre de la maintenance et de la réparation des conteneurs. Le port est réputé inclus dans le prix de vente, quel que soit les quantités commandées. Il explicitera leurs modalités d'utilisation dans la note technique et particulièrement dans le cadre du changement d'opercule.

Il précisera la durée de disponibilité des pièces détachées à l'identique.

Le fournisseur précisera dans le mémoire technique les conditions d'obtention de ces pièces détachées (délais).

## **Article 2.5– Eco-conception**

Conformément aux objectifs environnementaux de la collectivité, les conteneurs devront être réalisés en respectant le principe d'éco-conception sur le cycle de vie des produits :

- Matières premières,
- Transformation,
- Fabrication,

- Distribution,
- Utilisation,
- Fin de vie.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/02/2024  
066-246600415-AU\_003\_2024-AU

Ce principe devra être détaillé dans l'offre du prestataire.

## **Article 2.6. Livraison**

Le candidat précisera dans son offre les délais de livraison à compter de la date de la commande et/ou de validation du bon à tirer (BAT).

Il s'engage à livrer les conteneurs avec tout le dispositif adapté nécessaire à la livraison. Le déchargement est à la charge du titulaire.

Les livraisons auront lieu sur rendez-vous pris préalablement et arrêté d'un commun accord avant la livraison.

Tout retard de livraison pourra donner lieu à des pénalités décrites à l'article 2.17.

## **Article 2.7. Garanties**

Le candidat précisera, dans son mémoire technique, la durée de garantie constructeur pièce et main d'œuvre contre tout vice de fabrication ou usure prématuré dans le cadre de leur usage normal.

## **Article 2.8 – Durée du marché**

Le marché commence le 01/02/2024 pour une durée d'un an renouvelable soit jusqu'au 31/01/2025 renouvelable jusqu'au 31/01/2026.

Il pourra être dénoncé, à tous moments, par la collectivité, qui n'aura pas à justifier sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée avec un préavis de quinze jours, sans que le prestataire ne puisse émettre la moindre protestation, ni réclamer une quelconque indemnisation.

## **Article 2.9 – Montant du marché**

Les prix unitaires sont indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires ci-joint. Les prix sont réputés complets. Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Le marché qui sera passé à l'issue de la consultation est un accord-cadre à bon de commande suivant la définition donnée aux articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code la Commande Publique.

Le marché étant un accord-cadre à bon de commande, son montant n'est pas déterminé, mais sera au minimum de 40 000€ et au maximum de 180 000 € HT, sur la durée totale du marché.

## **Article 2.10 – Variation des prix**

Les prix sont fermes pour toute l'année 2024, à la demande expresse du fournisseur, les prix pourront être révisés une fois en cas de renouvellement par application de la formule ci-dessous :

$$Pr = Po \times ((0.50 \times Pla/Plao) + (0.30 \times MO/MOo) + (0.20 \times T/To))$$

- Pr est le prix HT révisé.

- Po est le prix d'origine HT à la date de signature du marché par la Collectivité.

- Pla est le dernier indice connu, à la date de la révision, des « produits en plastique », et publié au Bulletin Mensuel des Statistiques de l'INSEE ([www.indices.insee.fr](http://www.indices.insee.fr), identifiant 10534204).

- Plao est le dernier indice des « produits en plastique », connu à la date de signature du marché et publié au Bulletin Mensuel des Statistiques de l'INSEE ([www.indices.insee.fr](http://www.indices.insee.fr), identifiant 10534204).

**- Pour les colonnes métalliques, l'indice plastique sera remplacé par :**

le dernier indice des « produits métalliques », connu à la date de signature du marché par la Collectivité et publié au Bulletin Mensuel des Statistiques de l'INSEE ([www.indices.insee.fr](http://www.indices.insee.fr), identifiant 010534469).

- MO est le dernier indice connu, à la date de la révision, du « coût du travail », et publié au Bulletin Mensuel des Statistiques de l'INSEE ([www.indices.insee.fr](http://www.indices.insee.fr), identifiant 010761999).

- MOo est le dernier indice du « coût du travail », connu à la date de signature du marché par la Collectivité et publié au Bulletin Mensuel des Statistiques de l'INSEE ([www.indices.insee.fr](http://www.indices.insee.fr), identifiant 010761999).

- T est le dernier indice connu, à la date de la révision, du « coût du gazole », et publié au Bulletin Mensuel des Statistiques de l'INSEE ([www.indices.insee.fr](http://www.indices.insee.fr), identifiant 1764283).

- To est le dernier indice du « coût du gazole », connu à la date de signature du marché par la Collectivité et publié au Bulletin Mensuel des Statistiques de l'INSEE ([www.indices.insee.fr](http://www.indices.insee.fr), identifiant 1764283).

Le prestataire qui demande la révision des prix devra fournir, à l'appui de sa demande, tous les justificatifs et copies concernant les extraits de parution des indices.

### **Article 2.11 - Facturation**

La facture doit faire apparaître les prestations exécutées, le montant HT, le montant de la TVA, le prix TTC, le numéro du marché (24.005), son intitulé et sera transmise par voie électronique, conformément à l'ordonnance 2014-697 du 26 juin 2014 qui définit le calendrier de facturation électronique à destination des collectivités territoriales sur la plateforme (<https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=els1>).

### **Article 2.12 - Paiement**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe :

#### **1<sup>er</sup> cas**

**Prestataire unique**  
RF Prades

Contrôle de légalité :  
Date de réception de l'AR: 16/02/2024  
à :  
066-246600415-AU\_003\_2024-AU

**Prestataire unique**

compte ouvert à l'organisme bancaire : CIC LYONNAISE DE BANQUE  
LYON  
au nom de : SULO France – service comptabilité Client, 1 rue du  
Débarcadère – 92700 COLOMBES  
sous le numéro : 0 0 0 2 4 5 9 6 6 0 1 clé RIB : 0 7  
code banque : 1 0 0 9 6 code guichet : 1 8 1 0 0

**CIC Lyonnaise de Banque**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10096	18100	00024596601	07	EUR

Domiciliation  
**CIC GRANDES ENTREPRISES LYON**

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)  
FR76 1009 6181 0000 0245 9660 107

BIC (Bank Identifier Code)  
**CMCIFRPP**

**Domiciliation**  
CIC GRANDES ENTREPRISES LYON  
8 RUE DE LA REPUBLIQUE  
69001 LYON  
☎ 04 78 92 06 37

**Titulaire du compte (Account Owner)**  
SULO FRANCE FC  
SERVICE COMPTABILITE  
1 RUE DU DEBARCADERE  
92700 COLOMBES

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

2<sup>ème</sup> cas

**Groupement solidaire de prestataires**

OU

**Groupement conjoint de prestataires avec mandataire solidaire**

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

**Mandataire ou compte unique**

compte ouvert à l'organisme bancaire :  
à :  
au nom de :  
sous le numéro : clé RIB :  
code banque : code guichet :

**Cotraitant 1**

compte ouvert à l'organisme bancaire :  
à :  
au nom de :  
sous le numéro : clé RIB :  
code banque : code guichet :

RF	Cotraitant 2
compte ouvert à l'organisme bancaire : à : <span style="color: red;">Prades</span> au nom de : <span style="color: red;">Contrôle de légalité</span> <span style="color: red;">Date de réception de l'AR: 16/02/2024</span> <span style="color: red;">06-24600415-AU_003_2024-AU</span> sous le numéro :	clé RIB :  code guichet :
code banque :	

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les avenants ou les actes spéciaux.

### **Article 2.13 – Délais de paiement**

Les sommes à payer dans le cadre du présent marché seront réglées dans un délai de 30 jours, conformément à l'article R2192-10 du Code de la Commande Publique. Le défaut de paiement dans ce délai ouvre droit à des intérêts moratoires conformément aux articles R2192-31 à 36 du Code de la Commande Publique.

### **Article 2.14 – Langue utilisée pendant l'exécution du marché**

Les correspondances, réunions et discussions relatives au marché se déroulent en français ; il appartient au titulaire de désigner, pour l'exécution du marché, une équipe ayant la maîtrise de la langue française.

### **Article 2.15 - Assurances**

Le prestataire déclare être couvert pour sa responsabilité civile. Une copie de l'attestation sera remise à la demande de la collectivité. Les garanties des polices d'assurance souscrites s'appliquent à leurs conditions et limites, aux conséquences pécuniaires découlant de la responsabilité imputable au prestataire dans le cadre du présent marché.

Le prestataire ne saurait être tenu pour responsable dans le cas où il n'aurait pas effectué les prestations du fait de grèves, lock-out, émeutes ou toutes situations considérées comme cas de force majeure ne permettant pas à son personnel de travailler dans des conditions normales, ainsi qu'en cas d'intervention d'un tiers sans l'accord du prestataire.

En outre, il assumera toute responsabilité liée à la qualité de ses fournitures : vice caché ou défaut de conception ou tout autre défaut pouvant entraîner des dommages après livraison.

### **Article 2.16 – Redressement ou liquidation judiciaire**

Les dispositions qui suivent sont applicables en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire. Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

En cas de redressement judiciaire, le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. Cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L.621.137 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L.621.28 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la présente en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/02/2024

066-246800415-AU\_003-2024-AU

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire à aucune indemnité. En cas de liquidation judiciaire, les dispositions de l'article L641-11- 1 du code de commerce trouvent application.

### **Article 2.17 - Pénalités**

Sur simple constat d'un agent de la Personne Responsable du marché et par dérogation à l'article 14.1 du CCAG, au-delà d'une semaine de retard sur la date de livraison prévue, il sera appliqué une pénalité de 50€ HT par jour. Sauf en cas de circonstances exceptionnelles décrites à l'article 2.15.

### **Article 2.18 – Résiliation du marché**

Il sera fait, le cas échéant, application des articles 29 à 37 inclus du C.C.A.G-FCS, avec les précisions suivantes :

#### Résiliation du fait du maître de l'ouvrage pour motif d'intérêt général

Par dérogation à l'article 33, le Prestataire ne bénéficiera pas de frais d'indemnisation en cas de résiliation unilatérale pour motif d'intérêt général. La somme réglée est subordonnée aux prestations réalisées sans abattement.

#### Résiliation du marché aux torts du Prestataire ou cas particulier

Si le présent marché est résilié dans l'un des cas prévus aux articles 30 et 32 du C.C.A.G-FCS, la fraction des prestations déjà accomplies par le Prestataire et acceptées par le maître de l'ouvrage est rémunérée avec un abattement de 10 %. Toutefois dans le cas de résiliation suite au décès ou à l'incapacité civile du Prestataire (articles 30.1 et 30.3 du C.C.A.G-FCS), les prestations sont réglées sans abattement.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/02/2024  
**Article 3.1 - Retenue de garantie**  
066-246600415-AU\_003\_2024-AU

En raison de la nature du marché et des prestations, le titulaire est dispensé de retenue de garantie.

### **Article 3.2 - Avance forfaitaire**

Aucune avance forfaitaire n'est consentie hormis celle prévue à l'article R2191-3 Code de la Commande Publique.

### **Article 3.3. – Nantissement**

Le titulaire peut bénéficier des dispositions des articles L2191-8, R2191-45 et R2191-46 Code de la Commande Publique. Le comptable chargé des paiements est le Receveur Municipal.

### **Article 3.4 – Interdiction de soumissionner**

Le titulaire soussigné affirme qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux articles L2141-1 et suivants et R2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs.

### **Article 3.5 – Clauses et conditions générales**

Conformément aux prescriptions de l'article 1.3, le titulaire reste soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles. Outre les dispositions du présent marché, le titulaire reste soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique. Toute clause insérée dans les documents auxquels se réfère le présent marché et contraire aux clauses d'ordre public du code mentionné ci-dessus doit être considérée comme nulle.

### **Article 3.6. – Contestations et litiges**

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les contestations ayant trait à l'application du marché et à toutes les obligations qui en découlent seront, à défaut d'accord amiable, soumises au Tribunal Administratif de Montpellier.

### **Article 3.7. – Dérogations au CCAG-FCS**

L'article 2.12 déroge à l'article 33 du CCAG-FCS.

à Colombes le 5 Janvier 2024

Nom, prénom, qualité et signature de la personne habilitée à signer les marchés

Tampon de l'entreprise

Mme Latifa GAHBICHE, Directrice Générale

**SULO France**

Immeuble Perspective Défense - Bât. A

1 rue du Débarcadère

92700 COLOMBES

RCS B 778 151 944

RF  
Prades

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 16/02/2024  
066-246600415-AU\_003\_2024-AU

**Article 3.8– Acceptation de l'offre**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Ille sur Têt, le **15 FEV. 2024**  
Le Président, Marc Bianchini



RF  
Prades

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 16/02/2024  
066-246600415-AU\_003\_2024-AU

RF  
Prades

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 16/02/2024  
066-246600415-AU\_003\_2024-AU



## MARCHE N° 24.005

### ACQUISITION DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE (CAV) AERIENNES ET PIECES DETACHEES

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**  
**LOT 1 : CAV EN MATERIAUX PLASTIQUES**  
**ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT**

*Siège social et adresse postale – 1 rue Michel Blanc - BP 5 - 66130 ILLE SUR TET*

*TEL : 04.68.57.86.85 – FAX : 04.68.92.80.70 – E-MAIL : [accueil@roussillon-confhent.fr](mailto:accueil@roussillon-confhent.fr)*

NOM DE LA GAMME : HUBL'O

RF  
Prades

Contrôle de légalité  
DELAÏ DE LIVRAISON : 6 SEMAINES  
Date de réception de l'AR: 16/02/2024

TYPE DE COLONNE	PRIX HT	Personnalisation	Opercule PMR	Insonorisation	Bac de rétention
		PRIX HT	PRIX HT	PRIX HT	PRIX HT
CAV OMr	1 495,00	113,00			inclus
CAV EMR	1 495,00	113,00	23,00		
CAV Cartons	1 495,00	113,00			
CAV Verre	1 495,00	113,00	23,00	132,00	

Si option incluse dans le prix de base, noter inclus dans la case concernée

Si option non disponible, indiquer « non disponible » dans la case concernée

NOM DE LA GAMME :

DELAÏ DE LIVRAISON :

TYPE DE COLONNE	PRIX HT	Personnalisation	Opercule PMR	Insonorisation	Bac de rétention
		PRIX HT	PRIX HT	PRIX HT	PRIX HT
CAV OMr					
CAV EMR					
CAV Cartons					
CAV Verre					

Si option incluse dans le prix de base, noter inclus dans la case concernée

Si option non disponible, indiquer « non disponible » dans la case concernée

Si gammes supplémentaires, remplir une autre fiche de BPU.

Joindre en annexe la liste des pièces détachées et leur prix unitaire correspondant à chaque gamme.

A Colombes, le 30/01/2024.

**SULO France**  
Immeuble Perspective Défense - Bât. A  
1 rue du Débarcadère  
92700 COLOMBES  
RCS B 778 151 944